



Double mutuelles des entreprises

Par **menin**, le **21/12/2008** à **08:02**

Bonjour,

j'ai du souscrire à une mutuelle d'entreprise il y a quelques années
Celle-ci couvrent tous mes ayants-droit (ma femme et mes enfants)
Ma femme va aussi devoir souscrire à une autre mutuelle d'entreprise qui couvrira les mêmes personnes.

Est ce normal de devoir souscrire à deux mutuelles ?

Y a t il un moyen pour éviter cela ?

Sinon, comment pouvoir utiliser les deux mutuelles ?

Y a til un droit qui nous permettrait de ne pas à avoir à soucrire à deux fois la même chose ?

Je vous remercie à l'avance de vos réponses

Cordialement

Par **adama**, le **30/12/2008** à **17:56**

Bonjour,

Vous pouvez décider de garder les deux mutuelles cela n'est pas interdit.
Seulement dans le fonctionnement vous ne pouvez faire intervenir qu'une seule à la fois.
Parfois les taux de remboursement sont plus ou moins importants selon la compagnie.

Vous pouvez aussi résilier le votre et accepter celle de votre épouse si les conditions sont meilleures.

vous avez le choix, seulement faut respecter le préavis, deux mois avant l'échéance pour signifier que vous ne continuez plus avec eux.

Par **domi**, le **30/12/2008** à **18:45**

Bonsoir ,

[fluo]Vous pouvez décider de garder les deux mutuelles cela n'est pas interdit[/fluo] exact mais à condition que chaque mutuelle soit bien distincte , c'est à dire 1 avec le numero de sécu de Mr et l'autre avec le numéro de sécu de Mde! En effet pour la télétransmission , la sécu n'est en relation qu'avec une seule mutuelle par personne ! si toutes les personnes sont couvertes par la même mutuelle il ne sert à rien d'en prendre une deuxième puisqu'elle ne vous servirait strictement à rien . Domi